

Bureau du 24 avril 2006

Décision n° B-2006-4214

objet :	Marché public pour les fournitures du Système d'information et de télécommunication (Sit) de l'Enssib - Lot n° 2 - moyens informatiques - Autorisation de signer un avenant
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 11 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° B-2005-3109, le Bureau délibératif du 11 avril 2005 a autorisé la signature d'un marché public pour les fournitures du Système d'information et de télécommunication (SIT) de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib).

Le lot n° 2, moyens informatiques, a été notifié sous le numéro C05730 le 24 mai 2005 à l'entreprise Intersed pour un montant minimum sur 2 ans de 125 000 € HT, soit 149 500 € TTC et un montant maximum sur 2 ans de 375 000 € HT, soit 448 500 € TTC. Ce marché a été conclu pour une durée ferme de 2 ans.

La société Intersed, titulaire du marché cité ci-dessus, a informé le Bureau de l'apport de l'ensemble de l'activité export à la société SOFII et du changement suivant :

- la raison sociale de l'entreprise était Intersed et son numéro Siret : 381 165 398 00029,
- la raison sociale de l'entreprise est Intersed informatique et son numéro Siret : 484 326 376 00015.

A la suite d'une demande du Bureau, les documents suivants ont été fournis :

- la publicité de l'avis de constitution de la société Intersed informatique parue au journal d'annonces légales,
- extrait K bis sous la raison sociale SOFII le n° 381 165 398 RCS Lyon faisant état :

- . de la fusion absorption de la société financière Intersed SOFII et du changement de raison sociale de International service et distribution (Intersed) à SOFII,
- . de l'apport partiel d'actif à la société Intersed Informatique sous le n° 484 326 376 RCS Lyon,

- extrait K Bis du 25 janvier 2006 sous le numéro 484 326 376 RCS Lyon indiquant un apport partiel d'élément d'actif et une exploitation directe par la société Intersed Informatique succédant au précédent exploitant du fonds :

- . International service et distribution n° 381 165 398 RCS Lyon avec effet rétroactif au 1er octobre 2005,

- la copie certifiée conforme de l'état annuel au 31 décembre 2005 des certificats reçus de la société Intersed informatique sous le numéro 484 326 376,
- les déclarations sur l'honneur requises pour les candidats aux marchés publics établis au nom de la société Intersed informatique.

En conséquence, il conviendrait d'établir un avenant pour prendre en compte ce transfert.

Cet avenant n° 1 serait sans incidence sur le montant global du marché ;

Vu ledit projet d'avenant n° 1 ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à signer un avenant n° 1 de transfert du marché n° C05730, ayant pour objet les fournitures du Système d'information et de télécommunication (SIT) de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib), lot n° 2 : moyens informatiques, conclu avec la société Intersed informatique.

Cet avenant est sans incidences financières sur le marché.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,